

La Garde Adhémar, le 14 juin 2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la Mairie :

Le mardi 20 juin 2023 à 18 h 30

Ordre du jour :

Élection de la ou du secrétaire de séance.

Validation du Procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Délibérations:

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service d'assainissement pour l'année 2022.
- Mission de référent déontologue des élus avec le Centre de Gestion de La Drôme et validation de la convention
- Validation du règlement de fonctionnement du centre aéré de Pierrelatte à partir de 2023.
- Demande de subvention « amendes de police 2023 » au département.
- Validation d'un modèle de convention de mécénat financier ainsi que de la charte éthique.
- Délibération d'annulation de la délibération du « refus de vente de terrain communaux » de 2020.
- Déclassement d'une petite partie du chemin dit « chemin du Grand Morin » et autorisation de vente.
- Délibération sur l'utilisation des véhicules de service pour la durée du mandat municipal.
- Délibération sur une aide sociale au paiement de la cantine pour une administrée.
- Modification du point 16 de notre délibération n° 2023-04 du 25 janvier 2023, concernant les délégations données à monsieur le maire au conseil municipal, suite à la demande de notre avocat.
- Création d'un poste d'adjoint technique au 1er septembre 2023.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

F. LAPLANCHE-SERVIGNE

Le Maire





